avril 1868

LETTRE CIRCULAIRE

pour annoncer la celebration du IV. Concile Provincial.

Archevêché de Québec,
1er Avril 1868.

Monsieur le Curé,

Je me fais un devoir de vous annoncer que j'ai convoqué tous mes suffragants à un Concile, qui doit s'ouvrir dans l'église métropolitaine de Québec, le 7 de mai prochain.

Tous les fidèles de la province sont sans doute intéressés à cette réunion de leurs Evêques, que Dieu a établis comme autant de sentinelles, pour veiller sur eux, pour les guider dans la voie du Ciel, et les défendre contre les attaques des ennemis de leur salut ; tous, prêtres et laïques, doivent avoir grandement à cœur que ce Concile puisse contribuer au bien de la religion en Canada, et à la sanctification de tous ceux qui l'habitent. Tous doivent donc aussi se faire un devoir d'adresser de ferventes prières au Souverain Pasteur des âmes, pour lui demander de remplir de son Esprit divin ces Pontifes, qui vont s'assembler en son nom, afin qu'ils adoptent les moyens les plus efficaces de triompher du mal, de ranimer la foi dans tous les cœurs, et de faire régner la vertu dans cette partie de son Eglise. C'est ce que nous avons droit d'attendre, et ce que nous attendons aussi de leur piété.

A cette fin, voici ce que j'ai cru devoir régler : 1° Les trois dimanches qui précèderont l'ouverture du Concile, on l'annoncera au prône, tant de l'église métropolitaine, que des églises paroissiales et succursales et des chapelles des communautés religieuses de l'archidiocèse.

2° Les pasteurs, en faisant cette annonce, auront soin d'exciter les fidèles à la dévotion, à la prière, à la pratique des œuvres de charité et de mortification, à la fréquentation des sacrements de pénitence et d'Eucharistie ; ils les exhorteront aussi à invoquer les saints patrons de la province ecclésiastique, et tout particulièrement la divine Marie, patronne de l'archidiocèse, sous les auspices de laquelle le Concile va se célébrer dans le beau mois consacré à son culte.

3° A l'issue de l'office du matin de ces trois dimanches, le célébrant, après avoir récité, comme de coutume, les litanies de la Sainte Vierge pour le Souverain

Pontife, dira à haute voix, avec le peuple, cinq *pater* et cinq *ave*, pour obtenir les bénédictions du Ciel sur cette sainte assemblée.

4° Depuis le dimanche de la Quasimodo jusqu'au quatrième dimanche après Pâque inclusivement, les prêtres ajouteront aux oraisons de la messe, la collecte du Saint-Esprit, en se conformant à la Rubrique, concernant les oraisons prescrites par l'Evêque.

5° Les trois jours qui précèderont immédiatement l'ouverture du Concile, il y aura dans l'église métropolitaine, exposition solennelle du S. Sacrement ; avec prières des 40 heures, accompagnées d'exercices que l'on fera connaître dans le temps.

6° Enfin, le mercredi, 6 mai, veille de l'ouverture du Concile, sera un jour de jeûne, que tous les fidèles de l'archidiocèse sont instamment priés d'observer religieusement.

Je vous recommande, Monsieur le Curé, de lire ma présente lettre au prône de votre messe paroissiale, sans faute, le premier dimanche après sa réception, et de l'accompagner des explications que vous jugerez les plus propres à faire comprendre à vos paroissiens l'utilité et l'importance des Conciles, afin de les engager par là, à prier avec plus de ferveur dans les intentions que je viens de marquer.

Agréez maintenant, Monsieur le Curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

† C. F. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.